

Grève générale de soir et de fin de semaine

Le gouvernement méprise les règles du jeu, dénonce le SPGQ

Québec, le 19 avril 2017 – Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) condamne l’attitude du gouvernement qui tolère des violations au mandat de grève de ses membres.

« Nous avons mené une grève de soir et de fin de semaine à la fin 2015 et nous avons relancé ce moyen de pression en février dernier. Tout cela dans le but de faire pression sur le gouvernement pour qu’il donne des mandats clairs au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) afin qu’il négocie de bonne foi une nouvelle convention collective. Cependant, force est de constater que dans certains ministères et organismes, l’employeur ne respecte pas le mandat de grève dûment voté par nos membres de l’unité fonction publique », déplore le président du SPGQ, M. Richard Perron.

D’ailleurs, le 1^{er} décembre 2015, le SPGQ a mis en demeure le président du Conseil du trésor de l’époque pour qu’il mette fin à des violations de l’article 109.1 du Code du travail. Cet article interdit à tout employeur d’utiliser les services d’un salarié qui fait partie d’une unité de négociation en grève à moins que celui-ci ne soit identifié comme devant fournir des services essentiels.

« Des déplacements survenant durant les heures de grève avaient été constatés et une note de service avait même été rédigée par une gestionnaire les autorisant. Cette disposition aurait même été entérinée par le Conseil du trésor! », s’insurge M. Perron.

De plus, en avril 2016, le SPGQ s’est adressé à la ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Dominique Vien, lui demandant de dépêcher un enquêteur afin de vérifier si le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur et la Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité du travail avaient permis à des employés de voyager durant les jours de grève. Dans un rapport d’enquête du 19 mai 2016, l’enquêteur a conclu au non-respect de la grève dans trois cas qui lui ont été soumis.

Parmi les contrecoups de cette grève, certaines périodes d’entretien du système SAGIR (Solutions d’affaires en gestion intégrée des ressources) doivent être annulées. SAGIR est un important système qui permet d’optimiser la gestion en matière de ressources humaines, financières et matérielles.

Les impacts de la grève se font également sentir à la SAAQ. Notamment, un centre de service a dû fermer pendant 3 jours, car le personnel professionnel ne pouvait pas faire le travail prévu durant la fin de semaine.

Toujours à la SAAQ, les déplacements deviennent source de casse-tête. Par exemple, plusieurs jours de route et des couchers additionnels sont nécessaires pour se rendre dans certaines localités éloignées afin d’y tenir des examens prévus avec l’unité mobile. En outre, plusieurs projets ne peuvent être implantés, notamment celui touchant les plaques d’immatriculations personnalisées.

Enfin, à Retraite Québec, un important service informatique connaît des interruptions des services et des changements relatifs aux plages de disponibilité en raison de la grève.

« Voilà la preuve que le gouvernement ressent directement les effets de notre grève de soir et de fin de semaine et qu'il tente par tous les moyens d'en minimiser les impacts en ne respectant pas la loi. Le gouvernement doit respecter les règles du jeu et laisser nos membres effectuer ces moyens de pression. Il s'agit là de leur droit et cela fait partie intégrante du processus de négociation. Un processus que nous voulons respectueux et transparent », conclut M. Perron.

Rappelons que les 17 000 membres de l'unité fonction publique du SPGQ sont sans contrat de travail depuis maintenant plus de deux ans.

À propos du SPGQ

Le SPGQ est le plus grand syndicat de personnel professionnel du Québec. Créé en 1968, il représente environ 24 400 experts, dont près de 17 130 dans la fonction publique, 4 660 à Revenu Québec et 2 610 en santé, en enseignement supérieur et dans les sociétés d'État.

— 30 —

Source

Marc-Antoine Ruest

Conseiller à l'information

Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec

Cell. : 581 308-7309

Courriel : marc-antoine.ruest@spgq.qc.ca

Suivre le SPGQ

Web : www.spgq.qc.ca

Twitter : @spgq

Facebook : www.facebook.com/lespgq